

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

#### ARAB TUNISIAN BANK

Siège Social :9, rue Hédi Nouria, 1001 Tunis

L' ARAB TUNISIAN BANK publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2011

	<b>Du 01/07/11 au 30/09/11</b>	<b>Du 01/07/10 au 30/09/10</b>	<b>Au 30/09/2011</b>	<b>Au 30/09/2010</b>	<b>Au 31/12/2010</b>
<b>1- Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>64 076</b>	<b>61 436</b>	<b>190 085</b>	<b>181 201</b>	<b>244 246</b>
*Intérêts	38 574	35 616	116 392	97 266	134 163
*Commissions en produits	8 007	8 120	23 223	24 079	32 780
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	17 495	17 700	50 470	59 856	77 303
<b>2- Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>27 109</b>	<b>24 653</b>	<b>78 477</b>	<b>74 132</b>	<b>100 248</b>
*Intérêts encourus	25 900	23 143	75 006	69 874	94 034
*Commissions encourues	1 209	1 510	3 471	4 258	6 214
<b>3- Produit Net Bancaire</b>	<b>36 967</b>	<b>36 783</b>	<b>111 608</b>	<b>107 069</b>	<b>143 998</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>24</b>	<b>21</b>	<b>71</b>	<b>66</b>	<b>105</b>
<b>5- Charges opératoires, dont:</b>	<b>20 809</b>	<b>17 277</b>	<b>56 180</b>	<b>50 460</b>	<b>70 623</b>
*Frais de personnel	12 439	9 680	31 714	26 827	36 505
*Charges générales d'exploitation	5 573	5 133	16 649	16 215	24 042
<b>6- Structure du portefeuille au Bilan:</b>			<b>1 198 706</b>	<b>983 277</b>	<b>999 384</b>
*Portefeuille-titres commercial			946 800	794 167	801 636
*Portefeuille-titres d'investissement			251 906	189 110	197 748
<b>7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan</b>			<b>2 391 692</b>	<b>2 129 909</b>	<b>2 252 412</b>
<b>8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :</b>			<b>3 202 537</b>	<b>2 955 454</b>	<b>2 893 491</b>
*Dépôts à vue			1 278 931	1 232 000	1 096 122
*Dépôts d'épargne			514 145	453 760	477 052
<b>9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan</b>			<b>158 888</b>	<b>156 042</b>	<b>158 231</b>
<b>10- Capitaux propres apparaissant au Bilan</b>			<b>433 829</b>	<b>329 025</b>	<b>414 395</b>

# **I –Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2011**

## **1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité**

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

## **2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués**

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

### **2-1. Règles de prise en compte des revenus :**

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions: sont prises en compte dans le résultat :

\* lorsque le service est rendu

\* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

### **2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :**

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 30/09/2011, il a été procédé à l'évaluation des créances conformément aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

## **2-3. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents**

### **a) Classement des titres :**

- Titres de transaction: titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement: se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement: les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation: actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

### **b) Evaluation des titres :**

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

### **c) Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

#### **2-4. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :**

- Règles de conversion: les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte;
- réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

#### **Les faits marquants au 30 Septembre 2011.**

Au terme des neuf premiers mois de l'année 2011, l'Arab Tunisian Bank a enregistré une progression de ses indicateurs d'activité :

- ✓ Les crédits nets de la banque ont atteint **2.391,7MD fin septembre 2011** contre **2.129,9MD** au **30/09/2010**, soit une augmentation de **12,29%**.
- ✓ Les dépôts de la clientèle se sont établis à **3.202,5MD** au **30-09-2011** contre **2.955,4MD** à **fin septembre 2010**, soit une hausse de **8,36%**.
- ✓ Le portefeuille-titres commercial s'est élevé à **946,8 MD** à **fin septembre 2011** contre **794,2 MD** au **30/09/2010**, soit une croissance de **19,21%**.
- ✓ Le portefeuille-titres d'investissement est passé de **189,1 MD** au **30 septembre 2010** à **251,9 MD** au **30 septembre 2011** soit une évolution de **33,21%**.
- ✓ Le produit net bancaire au **30-09-2011** s'est inscrit à **111,6 MD** contre **107,1 MD** pour la même période **2010**, soit une progression de **4,2%**.
- ✓ Les charges opératoires de la banque ont atteint **56,2 MD** à **fin septembre 2011** contre **50,5MD** à **fin septembre 2010** soit une augmentation de **11,29%**.